

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2023

RESTITUTION DES BIENS CULTURELS AYANT FAIT L'OBJET DE SPOLIATIONS DANS
LE CONTEXTE DES PERSÉCUTIONS ANTISÉMITES PERPÉTRÉES ENTRE 1933 ET 1945 -
(N° 1435)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par

Mme Folest, Mme Bannier, M. Berta, M. Croizier et M. Esquenet-Goxes

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 2, après la dernière occurrence du mot :

« par »

insérer les mots :

« l'autorité de fait se disant Gouvernement de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.